

DÉLIBÉRATION DE_2024_075

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT VIVIEN sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 30 octobre 2024

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Christian RIZZETTO, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Karine LEY représentée par Christian GALLOT, Annie MAIGRE représentée par Jean-Louis REY, Dominique IBERTO représentée par Thierry BOIDÉ, Magalie LEPLET-COLLAS représentée par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Éric FRÉTILLÈRE

Membres en exercice : 32 Présents : 27 Votants : 29 Abstentions : 2 Contre : 0 Pour : 29

OBJET : RÉFORME DES SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE (SAD)

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration le projet de réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD) dont l'objectif est de proposer au bénéficiaire usager un service unique au sein duquel il trouvera à la fois le service de soins infirmiers à domicile et le service d'aide à domicile.

Il explique que le service départemental de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Départemental de la Dordogne ont procédé à l'organisation de réunions permettant de réunir les différents partenaires concernés, afin d'étudier les solutions les plus adéquates, en conformité avec l'esprit de la loi.

Dans la mesure où plusieurs services, à la fois intérieurs et extérieurs au périmètre communautaire, se chevauchent sur le territoire, Monsieur le Président a d'ores et déjà proposé de continuer à intervenir auprès des usagers de Port Sainte Foy et de Saint Michel de Montaigne, par convention avec les futurs SAD concernés du 33.

Il sera créé un SAD Mixte qui regroupera le CIAS du Pays Montponnais, le CIAS Montaigne Montravel et Gurson et le SSIAD Foix de Candalle de Montpon.

Ce groupement ne pourra que favoriser la compréhension du nouveau modèle d'intervention, souhaité par l'État. Il facilitera également l'accès par l'utilisateur à un service unique.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider ces nouvelles dispositions de telle sorte que la solution la plus judicieuse soit trouvée, à la fois sur les plans juridique, administratif et financier.

Date de transmission de l'acte: 06/11/2024
Date de réception de l'AR: 06/11/2024
024-200034197-DE_2024_075-DE
A G E D I

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD) telle que présentée ci-avant par Monsieur le Président, sous ses différents aspects et valide cette proposition.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

